

part, on a continué de mettre à l'essai des pompes et d'autres dispositifs de protection contre les incendies de forêts. Une étude spéciale a été faite sur des instruments (aéroportés) sensibles aux rayons infra-rouges et pouvant servir à la détection des incendies.

Au cours de la saison 1962, on a signalé 1,510 incendies de forêt en Ontario, qui ont consumé une superficie globale de 13,700 acres. Bien que le nombre d'incendies ait été d'environ 15 p. 100 supérieur à la moyenne annuelle des dix années précédentes, la superficie consumée a été la troisième moins importante. La foudre a répondu pour 20 p. 100 des incendies signalés. La flotte de lutte contre les incendies du ministère était formée de 33 avions *Beaver*, 10 *Otter* et un *Super Widgeon*, répartis entre 28 bases; ils ont volé 14,485 heures; 11 de ces bases ont fonctionné toute l'année. En outre, cinq hélicoptères loués du type *Bell Super-G* ont été utilisés entre le 1^{er} mai et le 30 septembre et un gros *Vertol H21*, pourvu d'un réservoir d'eau de 200 gallons a servi à combattre les incendies dans les régions de Kapuskasing et de Sudbury.

Manitoba.—Les forêts du Manitoba sont administrées par le Service forestier qui relève du ministère des Mines et des Ressources naturelles. Le Service est dirigé par un forestier provincial. Pour des fins d'administration, la province est divisée en huit régions forestières commises chacune à un surveillant régional relevant du forestier provincial quant aux activités forestières de sa région. Le Service est aussi chargé de l'aménagement, de l'entretien et du fonctionnement des parcs et des centres de villégiature dans les terres de la Couronne. (Voir p. 41).

Le régime de l'abattage comporte diverses formes: vente de bois, concessions forestières, location de boisés à pâte ou permis de coupe. Les ventes se font à l'enchère ou par soumission cachetée et valent pour une période de un à sept ans; les concessions comprennent certaines étendues cédées antérieurement à 1930, date du transfert à la province de ses ressources naturelles administrées jusqu'alors par le gouvernement fédéral. Des baux visant le bois à pâte sont octroyés sur une étendue de 2,748 milles carrés. On accorde aux colons et aux petits exploitants des permis de coupe établis selon certaines prescriptions et valables pour un an ou moins. Se fondant sur l'inventaire des ressources forestières terminé en 1956 et sur d'autres données, on a entrepris l'exécution de plans d'aménagement comportant des coupes annuelles autorisées sous un régime de rendement soutenu dans les régions les plus accessibles.

La protection contre l'incendie est un des champs d'action les plus importants du Service forestier. Les incendies sont décelés à l'aide de patrouilles aériennes, de tours d'observation et de patrouilles routières; le Service maintient un système rapide de communication par radio et téléphone. Le Service aérien transporte la main-d'œuvre et le matériel vers les incendies dans les régions non desservies par des routes. La principale base aérienne est située au lac du Bonnet; d'autres bases, d'été celles-là, sont situées à Norway House, Le Pas et Thicket Portage. Le Service de protection contre l'incendie s'étend à une superficie totale d'environ 97,000 milles carrés.

La régénération de la forêt s'effectue principalement par voie naturelle; on a cependant planté plus de 10 millions d'arbres au cours des dix dernières années, en vertu de l'entente fédérale-provinciale (voir pp. 523-524). La pépinière forestière de Pineland, établie près de Hadashville, fournit des plants destinés aux parties dénudées des terres de la Couronne, ainsi que des plants aux cultivateurs qui se proposent de créer des coupe-vent et des boisés.

La province ne possède pas d'organisme de recherche forestière, mais elle collabore avec plusieurs services fédéraux qui y maintiennent deux stations de recherche. Le ministère collabore pleinement avec les autorités fédérales au dénombrement et à l'enrayement des ravages causés par les insectes et les maladies. Le Service forestier fait aussi œuvre de propagande en matière de prévention des incendies et de conservation des forêts. Il fait usage de toutes les méthodes habituelles (radio, télévision, journaux, affiches, causeries dans les écoles et les clubs, tournées cinématographiques, etc.).